

**LE SYNDICAT NATIONAL  
DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE  
(S.N.E.S.) (\*)**

PAR

Yann MAURY

*Docteur en administration publique de la faculté de droit  
et des sciences économiques de Reims.*

---

Le choix d'un sujet de recherches tel que le S.N.E.S. n'est pas uniquement d'ordre universitaire ; il s'agit également d'une réflexion sur une position personnelle : Celle d'un étudiant-salarié lui-même syndiqué au S.N.E.S.

A l'origine de ce travail universitaire, la problématique est donc double : d'une part, approfondir nos connaissances sur l'organisation à laquelle nous appartenons ; d'autre part, tenter d'analyser les évolutions du groupe social S.N.E.S. sur une période courte (77-78) et sur la base de recherches personnelles très concrètes (participation à la vie d'une section syndicale académique, à un congrès S.N.E.S. académique et enfin au congrès national S.N.E.S.).

La conséquence logique de cette situation de départ est que nous allons privilégier, dans un premier temps, un axe de recherches portant sur le fonctionnement interne de l'organisation S.N.E.S., de l'appareil syndical S.N.E.S. En effet, compte tenu d'une part de la situation politique française du moment (élections législatives de mars 78 ; « union de la gauche » donnée favorite par les divers sondages électoraux), compte

---

\* Cette étude reprend les grandes lignes d'un mémoire pour le D.E.A. d'administration publique soutenu à la faculté de droit et des sciences économiques de Reims (nov. 1978) devant un jury composé de : J. Chevallier (prés.), E. Pisier-Kouchner, M. Bettati. Depuis lors, l'intéressé a soutenu une thèse 3<sup>e</sup> cycle sur le même sujet : *Contribution à une morphogénèse du syndicalisme enseignant : le S.N.E.S. et ses tendances (1966-1979)*, Reims, nov. 1979 (378 p. + annexes).

tenu d'autre part que le S.N.E.S. est un syndicat qui se dit « union de la gauche », il nous est apparu extrêmement intéressant d'essayer de révéler quel visage pouvait avoir le S.N.E.S., dirigé majoritairement par la tendance unité et action, au plan même de son fonctionnement interne : Quelle est au S.N.E.S. la place laissée à la vie « démocratique », aux débats d'idées ? Quelles sont les conceptions de fond de la direction du S.N.E.S. concernant la fonction et le rôle du syndicat, la nature et les limites de l'action syndicale, le rôle de l'école ? Sur la base de l'analyse du discours S.N.E.S. (par l'intermédiaire de la revue syndicale mais aussi au travers de nombreux entretiens que nous avons eu avec les militants du S.N.E.S.), nous essaierons de cerner le type de rapport existant entre la direction du S.N.E.S. et ses propres militants, entre la direction et la masse des syndiqués S.N.E.S., entre les militants de base et les syndiqués (I).

Mais bien entendu, le S.N.E.S. n'est pas une organisation coupée du reste de la société. C'est pourquoi, dans un deuxième temps et compte tenu de la structure syndicale que nous aurons mis en valeur dans la première partie, il s'agira pour nous d'étudier les relations de ce syndicat avec son environnement :

— Les relations avec les partenaires syndicaux (F.E.N.-S.N.I. P.E.G.C.-S.G.E.N. C.F.D.T., syndicat des proviseurs, des inspecteurs pédagogiques).

— Les relations avec le ministère de l'Éducation nationale au plan local et national (II).

\*  
\*\*

Lorsqu'à la Libération le S.N.E.S. est reconstitué, il est dominé par la tendance U.I.D. (unité, indépendance, démocratie). Cette tendance syndicale, très proche de Force Ouvrière, est également celle qui domine la F.E.N., créée officiellement en 1946 et contrôlée par les instituteurs. Le S.N.E.S. est, à l'époque, un syndicat fondamentalement conservateur, animé par des agrégés, et très peu militant : le secrétaire national ne dispose alors même pas d'une décharge complète de service.

Après la rupture de 1948 et l'apparition de deux centrales syndicales (la C.G.T. et F.O.), la F.E.N. se « réfugie dans l'autonomie » ; autant dire qu'elle s'éloigne de la C.G.T. et qu'elle se rapproche de F.O. 1948, c'est véritablement l'origine de la profonde coupure existant entre le monde ouvrier et le monde de la fonction publique (y compris les enseignants).

En 1967, après la fusion avec le S.N.E.T., la majorité bascule au sein du S.N.E.S., au profit de la tendance « Unité et action », proche de la C.G.T. et du P.C.F. Ce changement est en grande partie la résultante de la politique de recrutement massif d'enseignants, imposée par la poussée démographique et la « démocratisation » de l'enseignement secondaire. Plus militante, cette nouvelle génération d'enseignants cherche à dynamiser le S.N.E.S., et — à plus long terme — à conquérir la F.E.N.

Si, de 1967 à 1972, la tendance « Unité et action » a le vent en poupe, il en va différemment de 1972 à 1978 : alors que le gouvernement bloque les revendications du S.N.E.S., le S.N.I.-P.E.G.C. obtient gain de cause sur le premier cycle ; parallèlement, l'unité d'action se révèle impossible à réaliser avec le S.G.E.N., que le S.N.E.S. qualifie volontiers d' « irres-

ponsable ». Incapable de résoudre seul, et contre la F.E.N. et le S.N.I., ses difficultés corporatives, déçu par l'échec des législatives, délaissé par bon nombre de syndiqués (un tiers des syndiqués n'a pas pris part aux dernières élections de la C.A.N.) qui rejoignent le S.G.E.N. ou abandonnent toute activité syndicale, le S.N.E.S. connaît une crise grave, qui n'est que le reflet du malaise des enseignants du second degré.

## I. — ANALYSE DE LA VIE INTERNE DU S.N.E.S.

### A. — LES STRUCTURES DU S.N.E.S.

La lecture des statuts du S.N.E.S. révèle combien la structure interne du S.N.E.S. s'apparente à celle de l'appareil d'état. Les divers organes ne portent pas le même nom, mais en réalité ils fonctionnent selon les mêmes normes et la même logique.

Il faut d'abord remarquer qu'à chaque échelon syndical coïncide un échelon administratif.

S 4 National .....	Ministère
S 3 Académique .....	Rectorat
S 2 Départemental .....	Inspection académique
S 1 Local .....	Chef d'établissement

Il est remarquable de constater qu'une administration aussi centralisée que l'est l'éducation nationale, puisse déteindre au niveau de sa structure, sur un syndicat qui exprime à son égard, tout au moins dans son discours, une hostilité réelle. De plus, le S.N.E.S. apporte un facteur de légitimation au système politique en place, dans la mesure même où ses dirigeants incitent leurs militants de base, à rechercher les contacts les plus fréquents avec l'ensemble du corps politique élu. (Maires, conseillers généraux, députés...). Structurellement, le S.N.E.S. est bien plus qu'intégré dans l'appareil d'Etat, il y est véritablement *englué*.

Ensuite, si la direction Unité et action du S.N.E.S., insiste beaucoup sur le fonctionnement interne du S.N.E.S. qu'elle juge très démocratique, la lecture des statuts dévoile parfaitement que, non seulement il n'est jamais question de démocratie directe, mais qu'en plus, le système de la représentation directe au 1<sup>er</sup> degré n'est appliqué qu'en deux circonstances :

— L'élection d'un secrétaire d'établissement S.N.E.S. (qui se produit d'ailleurs rarement, faute de candidats...)

— L'élection de la commission administrative nationale. Pour le reste, c'est-à-dire pour l'essentiel, les syndiqués ne se prononcent pas directement :

- élection des secrétaires généraux ;
- élection du bureau national ;
- congrès nationaux.

Quant au pouvoir de la direction, il est officiellement consacré par plusieurs dispositions des statuts (1) et du règlement intérieur (2).

1) LA HIÉRARCHIE SYNDICALE AU S.N.E.S. : VERS UN SYNDICALISME CENTRALISÉ.

« La *démocratie* suppose le refus de toute *bureaucratie*, c'est-à-dire, le rejet de toute substitution de la volonté d'une minorité, quelle qu'elle soit, à la *souveraineté de tous* » (3).

Il faut cependant ne pas se laisser prendre au piège du discours et chercher à analyser la réalité du fonctionnement du S.N.E.S. D'après les statuts, la base syndicale élit une commission administrative nationale, dont le rôle essentiel est d'élire un bureau national, lequel désigne à son tour le secrétariat général. Le principe électif ne doit pas faire illusion : il s'agit en fait d'un système que l'on peut qualifier d'« investiture hiérarchisée ». Les élections à la commission administrative nationale ne sont qu'une parodie d'élections (4). La carence de l'information au sein du S.N.E.S. fait que la plupart des syndiqués ne connaissent pas l'enjeu exact du vote : le journal syndical reflétant le point de vue de la seule Unité et action, les syndiqués savent bien qu'il existe d'autres tendances, mais ils perçoivent mal ce qui fait leur originalité. On comprend dès lors aisément qu'Unité et action conserve la majorité au S.N.E.S... Voter Unité et action lors des élections de la C.A.N., c'est en fait, se rallier, sans trop savoir pourquoi à un phénomène majoritaire, par ignorance, désintérêt et sous-information.

(1) Art. 15. — « Le secrétariat général *représente* le syndicat dans *tous les domaines* de son activité ».

Art. 17. — « ... Tout syndiqué peut assister au congrès et y prendre la parole dans les limites fixées par le congrès ».

Art. 23. — « Le bulletin syndical est l'*université syndicaliste* classique, moderne et technique.

La publication en est assurée par le *bureau national*, sous la responsabilité du *secrétariat général*.

Une tribune libre est ouverte à tout syndiqué et est publiée sous responsabilité du *bureau national*. »

(2) D'après l'art. 9 du règlement intérieur — article qui apparaît comme étant d'une importance capitale —, 75 % des cotisations reviennent à la trésorerie nationale (S 4) et 25 % seulement à la trésorerie régionale (S 2, S 3). On peut donc en conclure que l'appareil para-administratif syndical (S.N.E.S.), non seulement reproduit un type d'organisation structurelle qui coïncide parfaitement avec le modèle que constitue l'appareil politico-administratif d'Etat, mais encore, reproduit fidèlement le schéma appliqué par l'appareil d'Etat centralisé pour la gestion et la répartition interne de ses ressources propres.

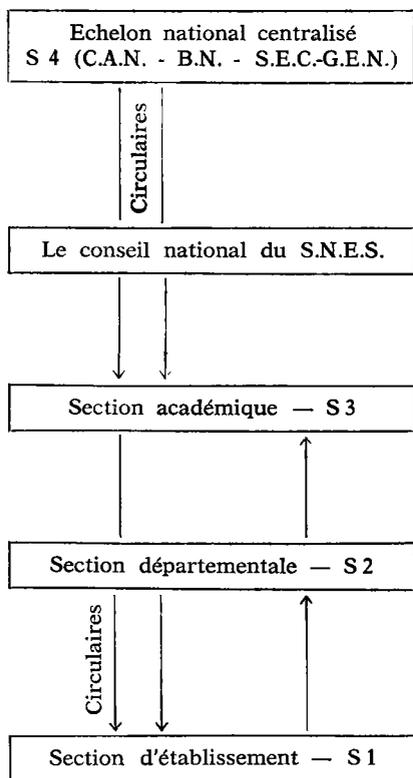
La distinction *national-local* qui se trouve être une constante dans le fonctionnement de l'appareil d'Etat (surtout pour ce qui est de l'utilisation des deniers publics), va être reproduite de façon similaire par l'appareil syndical.

(3) *In* supplément l'U.S., n° 1, sept. 1975, p. 36.

(4) La preuve en est qu'aux dernières élections de la C.A.N., un tiers des syndiqués n'a pas participé à ces élections. « Prenons garde que les syndiqués ne finissent par se lasser de leurs querelles stériles — (querelles de tendances) —, et sans rapport avec leur véritable intérêt. Il est d'ailleurs significatif que malgré les facilités matérielles (bureau de vote sur le lieu de travail) un tiers des syndiqués n'ont pas voté aux dernières élections, et dans quelques académies le nombre de bulletins blancs est supérieur à celui de la tendance la moins représentée. » (U.S., Tribune libre, n° 9, nov. 1977, p. 30).

Il en va de même pour la prise des décisions. D'après Unité et action, « La discipline syndicale exprime le fait que les décisions ont été élaborées *démocratiquement* et prises par des instances régulières et que les *responsables* syndicaux ont été régulièrement désignés » (5). En fait, comment se prennent les décisions ?

La structure nationale et centralisée (le S 4) recueille les informations « sérieuses » (relations d'état-majors syndicaux, relations avec l'appareil d'Etat au niveau central). Par l'intermédiaire d'un bulletin spécial (non connu par les syndiqués du S.N.E.S.) ou par voie de « circulaires » (!), le S 4 informe les diverses sections académiques (S 3). En fait, l'échelon national fait parvenir ses directives aux échelons académiques et départementaux sur la base de l'analyse qu'il se fait de la situation présente.



Le S 4 dispose des informations « sérieuses » à partir desquelles il adresse ses « circulaires » aux S 3 et S 2. (Il n'y a donc pas communication *directe* avec la base).

*Relations médiatisées. Définition de l'intérêt général syndical.*

Organe non prévu par les statuts. Réunit les « grands chefs syndicaux » (bureau national, secrétariat général) ainsi que les secrétaires académiques.

Organe réuni temporairement et chargé d'établir la liaison entre *base* et *sommet*.

Chargées de faire suivre dans les S 1, par voie de *circulaires*, les directives tactiques et politiques de la direction.

S 3. Chargé de transmettre au S 4 les informations « importantes » (grève locale) issues de la base.

Echelon structurel de base théoriquement essentiel dans la vie syndicale.

Vie souvent extrêmement morne pour ne pas dire morte.

(Réunions syndicales avec faible assistance affichages syndicaux délaissés).

Vit en fait très isolé et très éloigné de la direction nationale.

Sur cette base, les sections académiques (6) et les sections départementales vont alors diffuser des tracts à destination des S 1, soit, envoyer à leur tour des circulaires (!) aux S 1. En retour, les secrétaires

(5) L'U.S., n° 1, sept. 1975, p. 37.

(6) Il faut préciser ici que la section académique et le secrétaire académique ne sont pas élus par les syndiqués mais par le congrès académique qui regroupe les secrétaires d'établissement S 1.

d'établissements adressent par lettre ou téléphone les informations locales (7).

La communication au S.N.E.S. se réalise donc selon un processus hiérarchisé du haut vers le bas (principalement) et du bas vers le haut (accessoirement). Pour ce qui est des relations horizontales, il n'existe au S.N.E.S. aucune structure d'accueil. Si ce type de communication a lieu il ne peut être en aucun cas le fruit d'une institutionnalisation. L'échelon national (S 4) va drainer les informations qu'il juge importantes et de cette base, il va définir l'*intérêt général* du S.N.E.S., qui avant tout se trouve être celui de la tendance Unité et action (8).

L'appareil para-administratif syndical reproduit en son sein des formes de pouvoir identiques à celles que secrète l'appareil d'Etat. L'organisation structurelle du S.N.E.S. est englobée par la rationalité dominante alors que son discours même se veut oppositionnel à cet environnement. Cette homologie produit parmi les syndiqués un certain sentiment de malaise (9)

## 2) UN « SYNDICALISME AMBIGU ».

« Le syndicalisme ouvrier c'est un engagement ; le syndicalisme enseignant, ce n'est pas un engagement, c'est avant tout une *assurance* » (10).

La motivation primordiale du syndiqué S.N.E.S. (et du fonctionnaire syndiqué en général) c'est d'abord de prendre une assurance. Se prémunir

---

(7) Ce qui, aux dires du secrétaire académique (S3) de Reims représente peu de chose : il faut en effet noter un réel désintérêt de la part des syndiqués de base pour le type même d'activités syndicales qui lui sont proposées.

(8) La direction Unité et action semble d'ailleurs reconnaître cet état de fait : « le fait de *suivre les mots d'ordres syndicaux*, n'exclut pas bien au contraire le dialogue nécessaire entre la *base et le sommet*. Il faut que nos camarades donnent leur *avis* sur les actions auxquelles ils participent et en *informent* les responsables élus ».

(9) Comme je l'ai constaté personnellement au congrès académique de Chaumont en 1978 les divers échelons présents (S 3 académique, S 2 départemental, S 1 d'établissements) se renvoyant allègrement l'ascenseur en déplorant la mauvaise qualité des liaisons hiérarchisées :

Les S1 : « Nous avons le sentiment d'être complètement *isolés*. Nous ne recevons pas de *directives* claires. De ce fait, nous ne savons pas quoi répondre aux *syndiqués!* »

Le S3 : « Vous ne nous envoyez pas suffisamment d'informations. Nous sommes pas au courant de votre activité. »

Les S1 : « Dans mon S1, il s'est manifesté tout au long de l'année une volonté d'action, mais nous n'avons pas reçu d'informations claires ni du S3 ni du S4 nous disant ce que nous devons faire. On a eu l'impression d'être complètement isolés et coupés des autres camarades.

(Citation qui semble confirmer tout à fait l'idée du centralisme du processus décisionnel au S.N.E.S., ainsi que l'axe vertical hiérarchisé — du haut vers le bas — de la communication :

\* Attente de directives venant de l'échelon supérieur — attente vaine semble-t-il.

\* Absence de structures d'accueil permettant d'instaurer des réseaux de communication *horizontale*.

« Isolés, coupés des autres camarades ... »)

Le S3 : « Nous n'avons pas ressenti au S3 cette volonté d'agir. Peu d'informations nous sont parvenues. Nous vous demandons de mieux appliquer les *consignes syndicales*.

Les S1 : « Justement, nous n'avons pas reçu de directives claires ! (Confirmation d'un véritable dialogue de *sourds!*)

(10) Entretien M. GUAIDIER, ex-secrétaire académique du S3 de Reims, U et A, avril 1978.

contre un éventuel arbitraire, faciliter une mutation dans le midi, obtenir une promotion interne plus rapide, augmenter sa note administrative, pédagogique, percevoir un salaire plus élevé contre un temps de travail moins important, voilà ce qui motive avant tout l'adhésion au S.N.E.S. Il n'est dès lors pas surprenant de constater une certaine analogie de comportement des syndiqués envers le S.N.E.S. et envers le rectorat. Le syndiqué S.N.E.S. adopte une attitude similaire à l'égard de l'appareil administratif d'état et de l'appareil para-administratif syndical (II). Les militants syndicaux reprochent et déplorent l'attitude souvent passive des syndiqués, (non participation aux réunions syndicales, désintérêt pour la vie syndicale réelle et les tâches administratives qui s'y rattachent...), mais cette passivité n'est-elle pas due aux formes mêmes de l'action syndicale ? Coller des enveloppes, écrire des adresses, dépouiller le courrier para-administratif, lire le B.O., les circulaires du S 4, des S 2, ranger des dossiers innombrables, trier des fiches de vœux en préparation des C.A.P.A., cela n'intéresse pas la majorité des enseignants syndiqués ; mais lorsqu'on sait que ce travail dit « de routage » (selon le vocabulaire syndical) représente plus de 75 % du temps de travail syndical, on se rend compte qu'on ne leur propose pas grand chose d'autre à faire. Coller une enveloppe est utile syndicalement — dans l'optique d'un syndicat-assurance — mais cela ne procure pas une sensation de pouvoir oppositionnel extraordinaire.

Pourquoi, dans ces conditions, adhère-t-on au S.N.E.S. ? Lorsqu'un enseignant franchit le stade de la simple syndicalisation-assurance, pour passer au militantisme syndical actif, il est animé de motivations politiques oppositionnelles et souvent altruistes.

Au nom de principes politiques, moraux, philosophiques, le militant S.N.E.S. décide alors de *sacrifier* un peu de son temps personnel, de venir s'intégrer à une section, syndicale, pour trouver une solution à ses préoccupations intimes mais également, par la même occasion, pour essayer de résoudre les préoccupations de ceux qui en sont restés au stade premier de la syndicalisation assurance. L'*altruisme* et le *bénévolat* sont donc à la base même du fonctionnement syndical. Voilà, semble-t-il, une différence de taille entre l'appareil d'état et l'appareil para-administratif syndical.

Cependant, les tâches concrètes confiées aux militants sont bien différentes, et d'ordre essentiellement administratif (12). Le décalage est

---

(11) « Tout ce travail de *fourmi* pour le contentieux individuel, c'est un travail très ingrat, très *nécessaire* ; pour une bonne part de nos collègues, c'est la motivation de leur adhésion.

Au niveau des militants, cela leur prend énormément de temps, ça amène parfois, et je l'ai gardé en travers de la gorge, par ceux-là même qui vous reprocheront qu'on n'a pas su résoudre leur problème, leur affaire personnelle, de n'être qu'un *appendice du rectorat, une machine à lire le B.O.!*

Moi vous savez, ça m'emmerde de lire le B.O. ! » (Entretien Guaidier, avril 78).

(12) « Lorsque j'ai commencé à militer au S.N.E.S., j'ai commencé par coller des enveloppes... Comment se répartit notre travail syndical ? Disons, 75 % de routage, de tâches matérielles diverses, courrier des syndiqués à dépouiller, il faut s'occuper des problèmes administratifs des certifiés, des maîtres-auxiliaires, des surveillants, le tout en préparation des C.A.P.A. Et puis, il y a toutes les circulaires du S 4 qui sont très importantes, les tracts

flagrant entre les aspirations des militants et la réalité syndicale, faite de travaux administratifs ingrats, obscurs, fastidieux.

Le militant va devoir payer un lourd tribut à la collectivité syndicale. S'il veut véritablement *s'intégrer* à la collectivité syndicale (de base), il va devoir consacrer la quasi-totalité de son temps de bénévolat syndical à des tâches au moins aussi passionnantes que celles dont sont chargés les petits employés de bureau des P.T.T.!

L'appareil para-administratif syndical, *aliéné* par l'environnement bureaucratiqué, centralisé qu'est l'appareil d'état, *englué* qu'il est dans cet environnement, ne va pas pouvoir proposer à ses militants, à ceux qui assurent la pérennité de l'appareil syndical, un type d'activité autre que celui qu'impose l'appareil d'état à ses ronds-de-cuir, à ses petits employés paperassiers. C'est ce qui fait dire sur un ton grinçant, à certains militants : « Après le militantisme, on pourra toujours se reconverter dans les postes. On ne sera pas dépayés ! » La plus grande victoire de l'appareil d'état sur le mouvement syndical, c'est peut-être de l'avoir enseveli sous la paperasserie administrative et bureaucratique. Le S.N.E.S., syndicat para-administratif et bureau d'assurance syndical anti-arbitraire, préconise donc un certain type d'activité pour ce qu'il croit être sa survie ; ce que n'acceptent d'ailleurs pas certains militants qui préfèrent quitter l'activité syndicale routinière et fastidieuse pour rejoindre un parti politique où on leur proposera un type d'activité totalement différent.

### 3) UNE « DÉMOCRATIE BANCALE ».

Le principe de hiérarchie, pilier du système capitaliste bourgeois, n'est ni remis en cause, ni même abordé au S.N.E.S. U et A. La hiérarchie syndicale est un état de fait accepté, admis, qui semble aller de soi. Il y a la *base*, il y a le *sommet*, le secrétariat général définit l'*intérêt général* du S.N.E.S. (!), le pouvoir de décision est en *haut*, « l'information *sérieuse* » est celle que définit le bureau national (c'est-à-dire celle de la tendance Unité et action), les trois-quarts des finances sont centralisées au S 4. La coupure syndicaliste-syndiqué, le système de l'investiture hiérarchisée, de la cooptation vont de soi et ne méritent pas que l'on s'interroge sur leur existence dans le cadre d'un fonctionnement dit démocratique.

Cette « démocratie bancale » apparaît lorsqu'on étudie le fonctionnement de l'échelon central qui assure la direction du S.N.E.S. En fait, analyser le S 4, c'est systématiser tous les traits fondamentaux du mimétisme de l'appareil syndical, de son mimétisme structurel, de son mimétisme fonctionnel, sur l'appareil d'état.

Le S 4 comprend une centaine de membres répartis dans diverses structures hiérarchisées (Commission administrative nationale — bureau national — secrétariat général) et dont les tâches respectives et indi-

---

à diffuser dans les S 1, le bulletin syndical académique à tirer et à envoyer. *On est débordé de travail ! On n'arrive pas à faire face.*

Le reste ? Eh bien disons 5 % de réflexion ; ça, c'est notre problème, *on n'a pas le temps de réfléchir.* Le reste du temps, on le passe à je ne sais pas quoi ... On n'est pas des machines ». (Entretien J.-C. Durdux, secrétaire académique, S 3 de Reims, avril 1978).

viduelles sont extrêmement diversifiées du fait de la technicité des problèmes corporatifs qui se posent au S.N.E.S.

Nous avons vu plus haut que seuls les membres de la C.A.N. étaient élus directement par les syndiqués (nous avons également vu les limites démocratiques de ces élections) ; une tendance se retrouve donc majoritaire à la C.A.N. et dès lors, elle va investir les deux organes exécutifs que sont le bureau national et le secrétariat général — un certain formalisme démocratique étant respecté par la présence (très minoritaire) des autres tendances.

La tendance majoritaire Unité et action va dès lors « noyauter » toutes les structures nationales.

Tout d'abord, U et A choisit au sein de la C.A.N. : — une direction exécutive qui se trouve être une véritable technocratie syndicale choisie en fonction de ses compétences. Cette direction exécutive va alors s'organiser selon le modèle tout trouvé du ministère de l'Education nationale.

— Un secrétariat général qui regroupe tous les grands « chefs syndicaux » (ceux-là même que l'on retrouvera au B.N. et S.G.). On dénombre une multitude de fonctions : Secrétaire GI, S.G. adjoint, trésorier GI, adjoint (!), le directeur des publications, le rédacteur en chef, le spécialiste des affaires générales et internationales, un secrétaire administratif... Il s'agit là de permanents.

— Un secteur corporatif. La liste est longue ! Mais le processus est simple. A chaque secteur, à chaque bureau ministériel, correspond un secteur et un bureau syndical : Documentation corporative, rémunérations, enseignements professionnels, auxiliariat, affaires sociales, gestion des A.E., enseignement technique supérieur, gestion des personnels, formation des maîtres...

— Un secteur pédagogique. Tous les cycles d'enseignement tels qu'ils sont actuellement organisés sont pris en compte : 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles, enseignements technologiques, vie scolaire, recherche pédagogique, formation permanente, inspection générale, information orientation, handicapés...

— Un secteur laïc : budget, carte scolaire, structure et gestion des établissements, politique scolaire, plan, action laïque...

— Un secteur des affaires personnelles : Il y a un responsable par catégorie d'enseignants.

Tous ces militants syndicaux ne sont pas des permanents ; ils continuent à exercer des quarts ou des demi-services. (Le ministère semble d'ailleurs beaucoup moins généreux pour ce qui est des décharges de services avec le S.N.E.S. qu'avec le S.N.I.). Néanmoins, lorsqu'on analyse la multiplicité des tâches syndicales, leur technicité, l'érotisme même du vocabulaire employé, on est frappé par la similitude organisationnelle du S 4 et du ministère de l'Education. On a le sentiment de se trouver devant un ministère de l'Education *bis*, avec les mêmes services, les mêmes bureaux spécialisés, les mêmes groupes de travail, donnant l'aspect d'un labyrinthe technocratique et bureaucratique. On se trouve en face de deux univers rationalisateurs parfaitement identiques, arrimés aux mêmes tâches, obéissant aux mêmes règles d'efficacité,

de rendement, de technicité (13). Cette direction exécutive joue d'ailleurs un rôle extrêmement important pour ce qui est des relations avec le ministère, pour ce qui est de la gestion globale, économique, technique de l'enseignement secondaire.

Le S 4, c'est donc le *centre nerveux du S.N.E.S.* : c'est le « brain trust » qui définit l'intérêt général du syndicat, qui engage la responsabilité du syndicat, qui définit la ligne politique ou tactique du syndicat, qui assure les fonctions de représentation et de négociation au nom des 95 000 syndiqués du S.N.E.S. (B.N./S.G.). Curieusement ce sont ceux-là même qui ne sont jamais élus directement par la base.

Il y a les groupes de travail, les « staffs » qui assurent et perpétuent le fonctionnement de la machine syndicale centralisée (14).

## B. — ANALYSE DU DISCOURS DU S.N.E.S.

### 1) CONCEPTION DU SYNDICAT.

#### a) *Le jeu des tendances.*

La tendance Unité et action (c'est-à-dire l'ex-union de la Gauche) qui dirige le S.N.E.S. depuis 1967 se veut fondamentalement responsable, gestionnaire, cohérente, sérieuse (15).

Le formalisme démocratique mis en place au S.N.E.S. est donc suffisant aux yeux des dirigeants U et A. Il ne doit en aucune façon mettre en danger l'organisation syndicale, l'appareil para-administratif qui est « particulièrement précieux ». Le but premier du syndicat sera donc son *renforcement*. « Il faut renforcer l'organisation, il faut renforcer la syndicalisation ».

La contestation interne est donc contenue dans d'étroites limites, ainsi que le révèle le déroulement des congrès. Au départ, c'est-à-dire avant même le vote des motions de congrès, les jeux sont déjà faits : investis des deux tiers des « mandats » la tendance Unité et action se retrouve

---

(13) Le S.N.E.S., utilise en son sein des structures et des formes de pouvoir identiques à celles de l'appareil d'État. Ce mimétisme fonctionnel et structurel devient pour le militant et le syndiqué, « récupérés » par l'intermédiaire du canal syndical, une source nouvelle de domination et d'aliénation. « Au stade le plus avancé du capitalisme, cette société est un système de pluralisme contrôlé dans lequel les *institutions rivales* se combinent pour affermir le pouvoir d'ensemble sur l'individu ». (H. MARCUSE, *L'homme unidimensionnel*, Editions de minuit, 1968, p. 75.

(14) « ... Des leaders locaux plus ou moins bavards et agressifs en « commissions », selon leur tempérament mais incapables d'imaginer autre chose que le cadre actuel de la fonction publique qu'ils contestent mais tiennent à conserver. Les plus politisés limitent leurs visées révolutionnaires à une permutation de fonctionnaires sans remise en cause de la machine étatique... Si les organisations syndicales de fonctionnaires ne sont plus des instruments au service d'une volonté cohérente de transformation sociale, elles sont des structures qui pour l'essentiel fonctionnent pour elles mêmes ». (G. MOREUX, « Un syndicalisme ambigu », *Esprit*, 70).

(15) « U et A cherche à apparaître comme la tendance qui possède les *meilleurs* militants, les plus *dévoués*, les plus *efficaces* » ; (Entretien M. Penntier élu E.E. à la C.A.N., mai 1978).

largement majoritaire. Le vote du texte du rapporteur officiel U et A n'est alors que pure formalité. Il ne s'agit que d'une procédure d'enregistrement (16). Certes, les « minoritaires » peuvent s'exprimer mais dans la motion finale de congrès, il ne ressortira rien de ces discussions, pas plus que ne sera réservée dans l'« Université syndicaliste » la moindre ligne sur les propositions des autres tendances. Eventuellement, si la direction n'est pas « sûre » du choix final de ses militants U et A, elle recourt alors à la procédure du « vote bloqué » — procédure qui contraint les militants à voter, non plus en fonction d'un choix propre, mais en fonction de ce qu'aura décidé la direction (17).

Tel qu'il est pratiqué au sein du S.N.E.S., le système des tendances devient vite procédurier et débouche inévitablement sur un petit jeu tactique sclérosant qui fige les débats et détermine de manière rigide les positions personnelles. Les relations entre les différentes tendances sont d'ailleurs extrêmement tendues, chacun rejetant sur l'autre la responsabilité des conflits.

### b) L'information.

« Le bulletin du syndicat est l'« université syndicaliste ». La publication est assurée par le bureau national sous la responsabilité du S.G.L. Une tribune libre ouverte à tout syndiqué est publiée sous la responsabilité du S.G.L. » (art. 23, Statuts S.N.E.S.).

L'U.S. bi-mensuelle, est pour la tendance Unité et action, le moyen de diffuser son idéologie et de la faire passer pour celle de l'ensemble des syndiqués, quelle que soit leur tendance. L'U.S. n'est pas le journal du S.N.E.S. dans son ensemble mais *exclusivement* celui d'Unité et action. Jamais un article de fond, sur un problème pédagogique ou corporatif ne sera rédigé par un minoritaire. Les analyses politiques, tactiques, économiques, philosophiques, qui sont portées sur l'actualité sont celles d'Unité et action. Il s'agit là de l'application du principe de la démocratie monolithique ! Etre majoritaire donne tous les droits, y compris celui d'écraser toute tentative de réflexion marginale. Le fait est à tel point accusé que pour le syndiqué moyen du S.N.E.S., s'il ne s'intéresse pas particulièrement à la vie interne de son syndicat, il est impossible de savoir s'il existe un autre courant que celui d'U et A.

Quant aux « tribunes libres », elles sont d'importance limitée (18). Et bien entendu, dès qu'un courant minoritaire, quel qu'il soit, s'exprime, l'un des deux secrétaires généraux (Camy Peyret ou Alaphilippe) s'empresse de répondre à la suite de l'article pour dénoncer les « contre-vérités », qu'il contient.

(16) Pour le dernier congrès de St-Etienne de Juin 78, les thèmes de réflexion abordés dans les différentes commissions faisaient déjà l'objet de discussions à la C.A.N. dès décembre 77. Le S 4 a donc défini *seul* quels seraient les thèmes de réflexion abordés par les différents congrès académiques, puis par le congrès national.

(17) A St-Etienne, la procédure utilisée par le rapporteur U et A a été beaucoup plus subtile encore : « Je précise aux camarades que les amendements proposés par l'école émancipée sont totalement incompatibles avec l'*esprit même* de mon rapport ! ».

(18) Sur un total de 32 numéros, d'une trentaine de pages chacun, diffusés pendant une année scolaire (sept. 77 - juin 78), on peut dénombrer un maximum de 10 tribunes libres d'une page chacune.

c) *L'action syndicale.*

D'après les statuts du S.N.E.S., les préoccupations des enseignants sont « inséparables de celles de la classe ouvrière », l'objectif final du syndicat étant « l'émancipation complète des travailleurs », qui ne peut être obtenue que par l'expropriation capitaliste. On peut induire de ce discours que les relations S.N.E.S./Etat seront d'ordre conflictuel.

Comment la direction Unité et action conçoit-elle le rôle du S.N.E.S. ? Ce rôle peut être résumé en quatre idées :

- 1° « Informer *objectivement* les travailleurs » ;
- 2° « Elaborer *démocratiquement* une plate-forme revendicative » ;
- 3° « Exprimer *correctement* les revendications » ;
- 4° « Décider et engager l'action *nécessaire* pour faire aboutir les revendications ».

« Engager l'action nécessaire » ; voilà qui mérite quelques éclaircissements. De quelle action s'agit-il donc ? « L'action appuie les négociations. Elle peut comprendre des manifestations, des défilés, des pétitions, de simples envois de télégramme ». Nous sommes vite arrivés au bout ! Compte tenu des ambitions de départ, cela n'est-il pas un peu limité ?

Nous en sommes arrivés à un point fondamental de notre travail, nous en sommes arrivés au moment où le verbiage idéologique tombe pour laisser la place au véritable visage du syndicalisme enseignant. Le S.N.E.S. (a l'instar de l'opposition de « gauche » en général, y compris le P.C.F.) refuse toute modalité d'action qui le fera sortir du cadre strict de la légalité imposée par les classes dominantes. Dès lors il qualifiera de « révolutionnaire » toute action qui ne figure pas sur la liste étroite qu'on vient de mentionner. De plus le mot révolutionnaire aura dans le discours du S.N.E.S. une connotation de danger, d'utopiste, d'irresponsable, bref, de minoritaire non représentatif. En fait, le but premier du S.N.E.S. ce n'est même pas la défense corporative de ses adhérents, mais le *renforcement* du syndicat par l'augmentation de la syndicalisation (le mythe du syndicat de masses). Dès lors, il ne faudra rien tenter qui puisse, un instant, remettre en question ce « louable » dessein. La grève, on n'aime pas trop cela à la direction U et A du S.N.E.S. On lui préfère de loin la *négociation* (19).

---

(19) « Le S.N.E.S., on l'a bien vu depuis le mois de juin 68, joue dans les négociations un rôle incomparablement plus important que des syndicats très *minoritaires* mais incapables d'organiser des actions d'envergure... (!) Il convient d'avoir toujours présent à l'esprit que l'organisation syndicale est particulièrement précieuse, qu'il faut se garder de toute initiative qui pourrait l'affaiblir ou la discréditer, avoir le sens de ce qui est possible et ce qui ne l'est pas... » (L'U.S., sept. 75, pp. 40-44).

Dans une *Université syndicaliste* intitulée « poursuivre l'action » (n° spécial, 8 bis, 30 déc. 70), la direction Unité et Action de l'époque (dans laquelle on retrouve d'ailleurs les mêmes noms qu'à l'heure actuelle : Dubray, Camy Peyret, Alaphilippe, Dellinger ... : Continuité de l'état-major syndical), définit nettement sa conception de l'action syndicale.

Elle engage tout d'abord une critique systématique contre tout ce qui constitue pour elle le « Péril rouge », c'est-à-dire contre tous ceux, qui ayant participé aux manifestations de mai-juin 68, ont intégré le S.N.E.S. U et A en conservant des visées révolutionnaires jugées inacceptables. En outre, elle inclut dans sa critique toute tentative de changement de l'action syndicale que pourraient apporter d'autres syndicats, qualifiés de minoritaires et de non représentatifs, par exemple le S.G.E.N./C.F.D.T.

Les enseignants Unité et action ont en fait une philosophie profondément *défaitiste* de la vie. Le S.N.E.S. U et A se situe toujours dans une position d'infériorité, dans une position *défensive* et non offensive. L'état-major accepte cette infériorité, sa conception de l'action syndicale en subit les conséquences et par là même les enseignants aussi. U et A adopte avant tout un raisonnement *négatif* qui consiste à refuser toute modalité d'action qui sort quelque peu du cadre strict et sclérosant de la grève-vacance de très courte durée, et qui sera dès lors qualifiée de révolutionnaire aventuriste. Le S.N.E.S. U et A subit une situation beaucoup plus qu'il ne la contrôle.

Mais il faut aussi savoir que les enseignants (en majorité) sont des gens d'*ordre*, qui aiment l'ordre, qui représentent l'ordre. Ce sont également des gens profondément *tristes*, hermétiques au sens de la fête. Il faut aller à un repas de congrès académique ou national et les voir vivre, silencieux, disciplinés, sérieux car se voulant responsables avant tout (20).

Etudier le syndicalisme enseignant c'est découvrir un monde conservateur, replié sur soi, mort, profondément décevant. Il faut refuser l'« aventurisme gauchiste » mais il faut aussi refuser toute action qui

---

Dans un deuxième temps, la direction U et A entame une apologie de la grève limitée, un panégyrique du rituel oppositionnel tranquille, raisonnable. La grève illimitée, ce « n'est pas une arme émancipatrice miracle » ; la direction du S.N.E.S. craint la grève qui risque bien sûr, en cas d'échec, de faire reculer la syndicalisation, donc de nuire au bon fonctionnement de l'appareil para-administratif syndical ! Et puis il ne faut pas risquer de se couper de l'opinion publique. « Ainsi, une grève longue des enseignants est loin d'être assurée d'obtenir un large soutien de l'opinion au plan national ». « Il est vrai que certains ont une autre conception de la grève illimitée. Pour ceux-là, il ne s'agit pas, bien au contraire d'obtenir satisfaction des revendications visant à améliorer les conditions de vie et de travail car cela aurait pour effet d'intégrer encore plus les grévistes victorieux au régime qu'ils viennent de combattre.

Tous les moyens sont bons pour les dénoncer et les détruire (les syndicats et les plate-formes revendicatives) ou pour les dénoncer tout en les utilisant à la fois comme couverture et comme instrument d'une action purement politique et aventuriste (!) qui cherche à créer des fronts de rupture, des bases rouges (!) d'agitation permanente, où provocations et répression s'alimentent réciproquement ».

(20) Quelques remarques peuvent être faites quant au déroulement des congrès du S.N.E.S. Au congrès national du S.N.E.S. (St-Etienne, mai-juin 78), les délégués syndicaux nationaux, académiques, départementaux, d'établissements de base, respectant en cela le déroulement routinier d'un congrès syndical S.N.E.S., se répartissent dès le premier jour, dans les différentes « commissions » chargées de « réfléchir » sur un thème de travail choisi quelques six mois à l'avance par le bureau national U et A du S.N.E.S.

Il est intéressant de noter, qu'une fois les membres de la « commission » installés dans une salle, tout « naturellement », ils reforment ce qui constitue pour eux l'élément habituel de leur travail quotidien : le groupe-classe. En effet, on peut noter la présence d'une « table de maître » à laquelle — fonction oblige — sont installés les « élus » U et A nationaux, membres du S4 ; et, y faisant immédiatement face, on retrouve les syndicalistes — enseignants redevenus — hiérarchie oblige — pour un temps, syndicalistes — élèves. Il va de soi que cette situation est fondamentalement inégalitaire mais il est surprenant de constater qu'elle n'a provoqué aucune réaction hostile de la part des militants. (En tout cas, jamais le groupe syndical ne s'est par exemple disposé en cercle.)

D'autre part, lors des repas des congressistes (toujours au congrès de St-Etienne), on aura pu constater qu'une salle à manger particulière était réservée aux membres du bureau national et du secrétariat national. Curieuse pratique tout de même pour un syndicat revendiquant « l'émancipation complète des travailleurs »...

supposera un minimum d'effort personnel. Ainsi le refus du 25<sup>e</sup> élève (action : effectifs, emploi, conditions de travail du S.G.E.N. C.F.D.T. 74-76) n'est pas non plus réalisable. « Il y aurait illusion à croire que le ministre ne recourrait pas à la notion de service fait ou non fait en conformité avec les règles en vigueur » (qu'il faut avant tout respecter).

Comment alors résoudre les problèmes syndicaux qui se posent ? Par des réunions syndicales interminables, des tracts syndicaux, des affichages, la grève de 24 heures constituant le summum et l'apogée de l'action syndicale du S.N.E.S. (il faudra attendre bien sûr les directives du S 4) :

« Pour la préparation d'une grève ou d'une action (?) au niveau de l'établissement, il peut être nécessaire de convoquer une assemblée du personnel. Cela demande quelques sages précautions. Pratiquement on pourra procéder ainsi :

\* Le bureau du S 1 prend contact avec les responsables des autres syndicats du lycée et avise le chef d'établissement (!) — (très important, il ne faut surtout pas surprendre l'administration ! Il faut agir dans le cadre de la courtoisie).

\* Les responsables (toujours eux) syndicaux se mettent d'accord sur le déroulement de l'assemblée du personnel (prise de parole, motion). Prendre garde ensuite aux modalités de communication à la presse s'il y a lieu. (Tout doit être canalisé, tout doit passer par le cadre légalisé du syndicat et de ses responsables).

\* On se rappellera que ces groupes n'ont pas de pouvoir de décision » (21).

Nous sommes en présence ici d'une conception extraordinairement centralisée et bureaucratisée de l'action syndicale qui est en contradiction parfaite avec l'ensemble du discours pseudo-marxiste que tient l'état-major Unité et action du S.N.E.S. Le véritable visage du S.N.E.S. commence à apparaître.

---

(21) In l'U.S., n° spécial, sept 1975, p. 51. Dans l'U.S., n° 11 du 22 nov. 78, on apprend que le S.N.E.S. U et A entreprend « l'organisation » d'une manifestation nationale. Le rédacteur de l'article explique : « La manifestation nationale de janvier doit être un grand succès ... Cela impose un engagement personnel et collectif de tous les syndiqués, une intense activité du syndicat à tous les niveaux. Mobiliser l'ensemble de nos collègues, rechercher le soutien de l'opinion, saisir les élus et les pouvoirs publics à tous les niveaux, tel est l'axe autour duquel doivent se multiplier les initiatives et se renforcer notre syndicat » (p. 5). Jusque-là, il semble qu'il n'y ait rien de bien original, mais le rédacteur ajoute : « Le temps est court pour réussir une telle action de masse dont la modalité n'a encore jamais été mise en œuvre par le S.N.E.S. » (*idem*, p. 5).

Il est tout de même surprenant que le S.N.E.S., depuis 1967, n'ait jamais ressenti jusqu'à ces derniers jours la nécessité d'organiser une manifestation nationale. Et organiser une manifestation nationale, ce n'est quand même pas déclencher une guerre civile !

De la même façon, au congrès académique de la Marne où je me suis rendu (mai 78, Chaumont), aux syndicalistes de base qui reprochaient à la direction du S.N.E.S. son manque d'initiative pour organiser une action syndicale de grande envergure, le responsable du S 3 de Reims répondait : « Et le film mes camarades ! Vous oubliez le film du S.N.E.S. ! ... »

d) *Lexicologie syndicale.*

Etudier le syndicalisme enseignant amène à prendre conscience de l'importance de l'étude du discours. En effet, le verbiage idéologique étant particulièrement abondant dans le discours syndical enseignant, il devient alors très intéressant d'essayer d'analyser la structure de ce discours.

Tout d'abord, quelques réflexions sur la structure syntagmatique de l'éditorial syndical S.N.E.S.

On peut dire que chaque éditorial syndical, quel que soit le thème circonstanciel abordé par le « chef syndical » investi de cette responsabilité, est construit sur un même modèle, se déroule constamment suivant le même scénario. Il existe un éditorial type dans lequel on peut dénombrer quatre grands axes répétitifs, quatre « leit-motiv » syndicaux :

1° Un premier axe consacré à l'*auto-satisfaction* syndicale. Oui le S.N.E.S. est utile. Oui le syndicat est efficace. Souvenez-vous des grandes victoires syndicales ! Et comme on craint que les syndiqués n'aient la mémoire courte, on ne se fait pas faute d'entrer dans les détails.

On trouve alors des unités linguistiques qui sont de véritables constantes : « Le S.N.E.S. plus que jamais représentatif », auquel on joint les qualificatifs de « vitalité » et « d'efficacité » ; Le S.N.E.S. « qui a permis d'obtenir la création de plusieurs dizaines de milliers de postes... » ; Le S.N.E.S. par essence « cohérent » et « responsable ». Un secrétaire général ne rechigne jamais sur les qualificatifs emphatiques pour marquer son satisfécit à l'égard de l'organisation qui dirige.

Compte tenu de la situation menaçante qui pèse sur le S.N.E.S. (blocage ministériel sur les revendications fondamentales du S.N.E.S., concurrence du S.N.I.-P.E.G.C., hostilité avec la direction U.I.D. de la F.E.N., frictions avec des corporations voisines : Inspecteurs pédagogiques, proviseurs, désyndicalisation interne), la direction Unité et action, dans sa quête de légitimation auprès de sa base syndicale, accorde une importance fondamentale à cette première phase d'*auto-satisfaction*.

2° Il y a bien sûr les « grandes victoires » syndicales, « mais tout n'est pas pour autant réglé ! ». Second thème répétitif : La situation reste *menaçante* : Le S.N.E.S. doit lutter contre les « offensives toujours renouvelées contre le second degré ... » ; « Face à la politique hostile du pouvoir », le S.N.E.S. doit rester vigilant. (Le S.N.E.S. adopte toujours une position défensive).

Il nous faut donc *réagir* contre « l'austérité matérielle et culturelle ». « Il ne saurait être question d'attendre... » : « Vous exigerez... » (discours impératif et polémique).

3° Troisième axe : le S.N.E.S. restant menacé, deux impératifs s'imposent logiquement.

— Une « action unitaire » (« Préserver les acquis obtenus au prix de longues et difficiles batailles syndicales » — vocabulaire militaire, le S.N.E.S. est en guerre. ... « Arracher de nouveaux résultats »).

— « Renforcer la syndicalisation » (toujours le mythe de l'organisation). « Il nous faut favoriser l'adhésion de syndiqués toujours plus nombreux ». Le S.N.E.S. se veut syndicat de masses. Il faut impressionner par le nombre si ce n'est par la qualité. « Agir aujourd'hui, c'est préparer demain... » Le style est combatif mais confiant dans sa force.

4° « Il faut répondre aux vœux des masses populaires, et imposer le *changement démocratique nécessaire* ». Il faut évidemment une finalité à

l'action, et, cette finalité, c'est « le changement démocratique » avec « l'union de la gauche ». C'est le quatrième *leit-motiv*. La solution à tous les problèmes, c'est l'arrivée au pouvoir des « forces démocratiques » (par opposition aux « hommes du passé ») qui vont « satisfaire les besoins populaires, accroître le pouvoir d'achat en relançant la consommation populaire ce qui ne pourra se faire que par la création d'investissements productifs et par la nationalisation des secteurs-clés de l'économie » Notre seul espoir à tous, c'est l'union de la gauche ; ce qui ne doit pas empêcher le S.N.E.S. de rester « dans le droit fil de l'indépendance syndicale » et d'agir « sans démagogie mais aussi sans concession ».

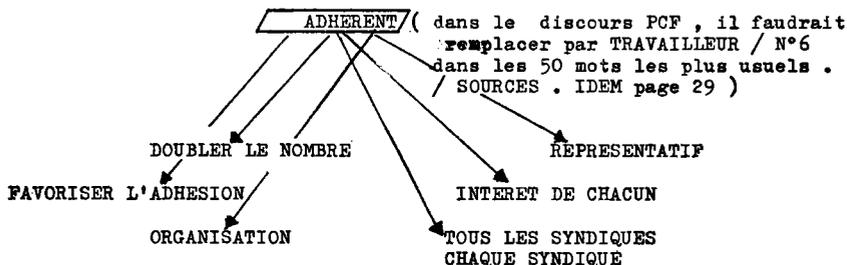
L'originalité du rédacteur de l'éditorial syndical ne résidera dès lors que dans l'ordonnement de ces quatre thèmes répétitifs, dans le choix plus ou moins varié d'un vocabulaire peu renouvelé, mais la « cohérence » structurelle du discours demeurera immuablement figée : auto-satisfaction, persistance d'un environnement menaçant et agressif, réaction unitaire et organisée indispensable, enfin, confiance inébranlable dans l'union de la gauche.

A partir de ces quatre thèmes, le discours du S.N.E.S. s'ordonne de la manière suivante :

1° *Le S.N.E.S. vu par sa direction :*

Lorsque la direction évoque l'image (qu'elle se fait) de sa propre organisation, un mot apparaît comme étant fondamental, celui d'*adhérent*. Compte tenu de la perspective de syndicat de masses dans laquelle se place la direction U et A, il est évident que l'adhérent a une importance vitale. L'adhérent permet tout à la fois à la direction de se maintenir, au syndicat dans son ensemble de subsister. L'adhérent c'est à la fois le bulletin de vote et le portefeuille (l'aspect financier n'est pas à négliger).

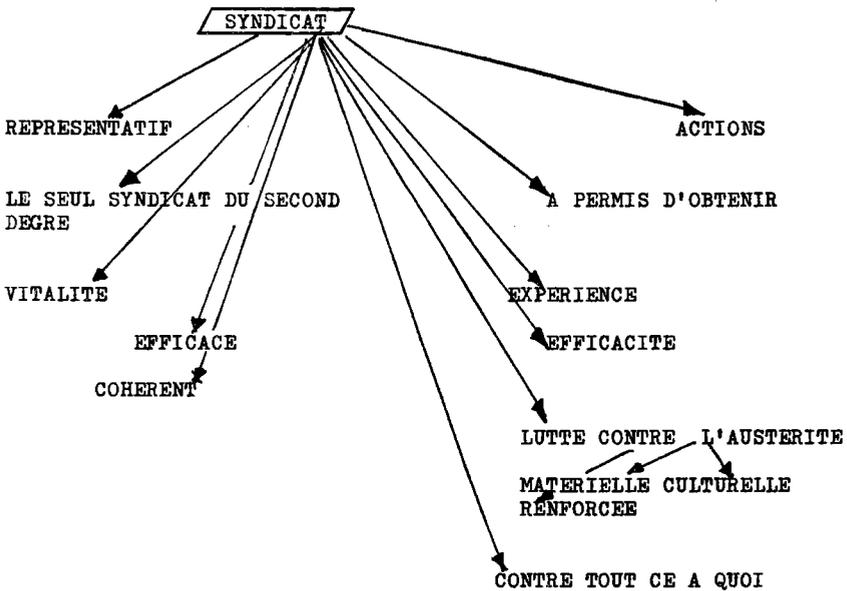
Adhérent est donc un mot-pivot, il va dès lors être suivi de nombreux co-occurents.



On comprend évidemment pourquoi le mot adhérent a tant d'importance. En fonction de ce que nous avons constaté, c'est-à-dire la tendance qu'avait le S.N.E.S. à fonctionner essentiellement pour lui-même il est certain que la syndicalisation nouvelle d'adhérents, but premier du syndicat, est un *leit-motiv* constant dans le discours de l'état-major S.N.E.S.

Autre mot-pivot essentiel : *le syndicat*. Il semble là aussi intéressant de mettre en valeur les qualificatifs laudatifs mis en relation avec l'organisation S.N.E.S.

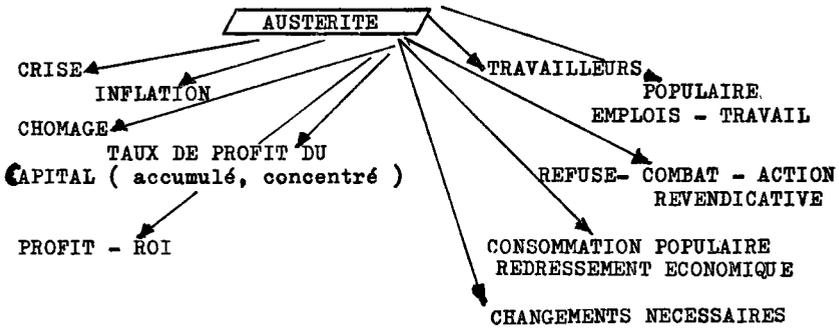
Nous en sommes ici à la phase d'auto-satisfaction syndicale, phase très importante, nous avons vu pourquoi.



2° *Le S.N.E.S. et la « politique d'austérité ».*

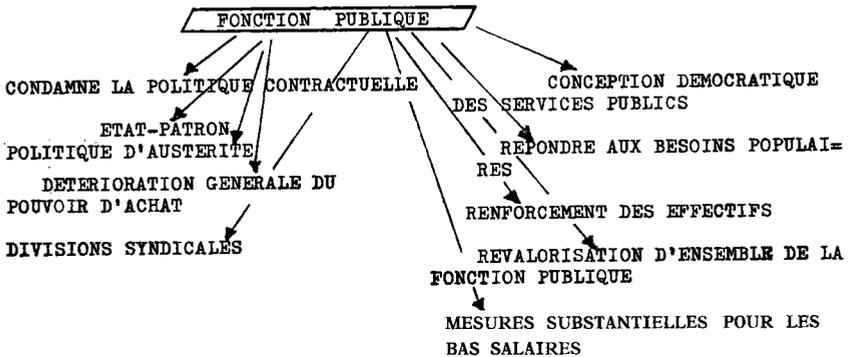
Autre thème d'importance dans le discours S.N.E.S., la lutte contre la « politique d'austérité ».

Le S.N.E.S. refuse cette notion « d'austérité ». Il procède à toute une série d'oppositions : d'une part, les responsabilités du pouvoir actuel dans la crise économique ; d'autre part, les solutions pour remédier à cette crise.



Cette terminologie qui est ici mise en valeur se rapproche sensiblement de la terminologie communiste :

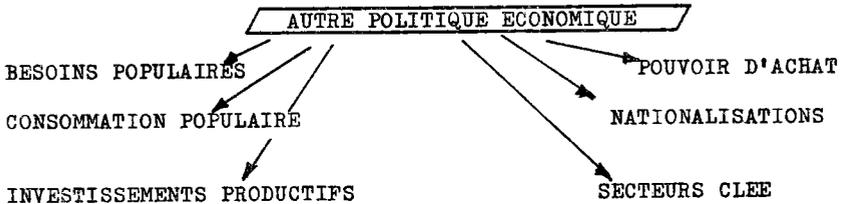
Pouvoir (des monopoles) ; Capitalistes ; Travailleurs ; Production ; Profits ; Classes populaires ; Luites ; Actions ; Défense (des travailleurs) sont des mots-pivots du discours communiste, qui sont affectés d'un coefficient de fréquence élevé. Ces mêmes termes sont abondamment repris par la direction U et A du S.N.E.S. (22).

3° *Le S.N.E.S. dans la fonction publique.*

Là également, on fait jouer les extrêmes : Refus de la politique de l'« Etat-patron », refus du capitalisme monopolistique et propositions contre « l'austérité » fondées sur une autre gestion du capitalisme, (capitalisme « populaire »), qualifiée de démocratique.

4° *Le projet économique du S.N.E.S.*

Le projet économique du S.N.E.S. c'est celui de l'ex-union de la gauche (avant la rupture d'état-majors) ; c'est aussi celui de la C.G.T. dont le S.N.E.S. est très proche. « Seule une autre politique économique et sociale visant à la satisfaction des besoins populaires, reposant sur l'accroissement du pouvoir d'achat et de la consommation populaire, sur des investissements productifs et la nationalisation des secteurs-clés de l'économie peut permettre de créer des emplois nécessaires... » (23).



L'adjectif populaire revêt une importance particulière, car par définition, tout ce qui est populaire est démocratique. Autant de termes qui veulent tout dire et rien dire. Là se situe l'idéologie. En apparence les termes usités sont simples et ne semblent pas poser de problème spécial de définition ; en fait leur donner une signification précise est rigoureusement impossible. Dans quel sens faut-il comprendre populaire ? démocratique ? productif ? nationalisations ? Dans sa fonction mystificatrice, le discours S.N.E.S. rejoint le discours idéologique dominant car il repose sur la même structure et il recouvre les mêmes fonctions (24).

(22) C. LABBÉ, *Le discours communiste*, F.N.S.P., 1977, pp. 48-56.

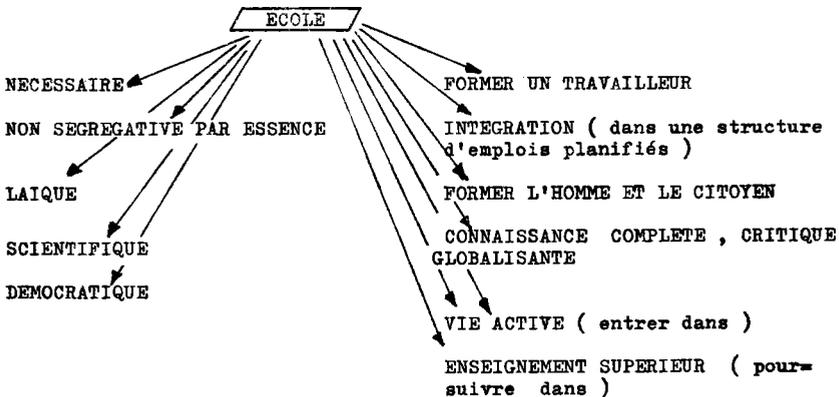
(23) Cf. l'U.S., n° 5, p. 10, 5 oct. 77.

(24) On a pu constater tout au long de cette analyse linguistique que le discours S.N.E.S. prenait forme autour de mots-clé, de mots-pivot indéfiniment

5° *Le projet éducatif du S.N.E.S.*

« L'école progressive », c'est l'intitulé officiel du projet scolaire de la direction Unité et Action du S.N.E.S.

Sur la base d'une analyse du discours, il est possible d'approfondir l'étude critique du projet éducatif S.N.E.S. ; et de cette étude, il ressort que les enseignants U et A sont fondamentalement conservateurs, que leur discours se voulant oppositionnel, ne remet absolument pas en cause la logique même du fonctionnement de l'école capitaliste française ainsi que sa fonction sélective qui demeure sa finalité première. L'idéologie du travail nécessaire, de l'école nécessaire, de la ségrégation travail intellectuel/travail manuel, de la sélection et de la hiérarchisation par le biais du système scolaire, de la progression scolaire en référence à une norme..., autant de valeurs intégrées dans le système scolaire capitaliste français qui ne sont nullement remises en cause par la direction Unité et action du S.N.E.S.



repris par les rédacteurs de l'U.S., qui se trouve être la principale revue syndicale du S.N.E.S. U et A. La fonction idéologique d'un discours tient justement à cette fréquence d'apparition de ces mots-clé, qui transforment les phrases en « formules hypnotiques » (Marcuse) qui vont venir se greffer dans l'inconscient du lecteur. Ainsi, il suffira de répéter à longueur de pages que le S.N.E.S. est le seul syndicat représentatif du second degré, que le S.N.E.S. est un syndicat démocratique, cohérent, responsable, que la seule solution à tous nos maux est de renforcer l'organisation et d'espérer dans l'union de la gauche, pour que tout cela soit vrai, juste, légitime. Dès lors, aucune critique radicale ne pourra être sérieusement envisagée.

On a vu lors de l'étude linguistique de l'« éditorial syndical » S.N.E.S., que l'on pouvait aisément enregistrer quatre grands thèmes répétitifs inlassablement repris par le rédacteur de l'éditorial (auto-satisfaction, persistance d'un environnement menaçant et agressif, réaction unitaire et organisée indispensable, confiance inébranlable dans l'union de la gauche).

Cette répétition thématique atteint un tel taux de fréquence d'apparition, qu'au cours d'un éditorial, C. Peyret, secrétaire général du S.N.E.S., pour résumer la position du S.N.E.S. face à son environnement, pouvait se contenter d'écrire : « ... Ce résumé des positions du S.N.E.S. ne vise donc pas à remplacer les motions elles-mêmes qui constituent la loi du syndicat... Cette brochure peut aussi, par une meilleure connaissance du S.N.E.S., de ses positions, favoriser l'adhésion de nouveaux collègues au syndicat et un nouveau renforcement de l'organisation. Elle doit être un outil pour mener l'action dans laquelle nous sommes engagés contre cette austérité matérielle et culturelle, cette réforme Haby, tout ce à quoi, nous opposons d'autres conceptions... » (In l'U.S., 17 mai 1977, Suppl. au n° 30, éditorial : « Une mémoire syndicale. »)

## 2) ETUDE DU PROJET ÉDUCATIF DU S.N.E.S.

a) *Ecole et société.*

« Parce que l'individu ne naît pas porteur d'acquisitions des générations qui l'ont précédé, parce que être social, il a besoin d'un apprentissage, *l'école est nécessaire* » (25).

L'école est donc une nécessité pour la direction Unité et action du S.N.E.S.; mais de quelle école s'agit-il? Quelles sont ses finalités? Comment doit-elle s'organiser?

A la lecture du projet éducatif du S.N.E.S. U et A, une contradiction apparaît : pour le S.N.E.S. en effet, l'école n'est pas « ségrégative par essence », elle n'est pas « un instrument de dressage ayant pour finalité » la reproduction des rapports sociaux d'exploitation. Et pourtant, un peu plus loin, dans le même numéro (L'U.S., n° 3, 77, p. 13), la direction U et A poursuit : « C'est seulement lorsque l'exploitation du travail salarié sera supprimée, la propriété privée des moyens de production et d'échange abolie... que les droits et responsabilités des travailleurs et des citoyens, donc des enseignants, pourront connaître un développement maximum ». Comment peut-on à la fois rejeter les piliers du fonctionnement de la société capitaliste (propriété privée des biens et moyens de production, appropriation privée des fruits du travail salarié) et accepter l'appareil scolaire capitaliste tel qu'il est et tel qu'il vient se greffer sur les rapports hiérarchisés d'exploitation sociale?

La « fonction objective » de l'appareil scolaire selon le S.N.E.S. U et A, est double :

- Transmission du « savoir » ;
- Formation de la « force de travail ».

Voilà pourquoi l'école est autant nécessaire, parce qu'il faut former des « travailleurs » ; il faut modeler la force de travail individuelle en fonction des besoins de la société (26).

L'idéologie du travail demeure essentielle au S.N.E.S. U et A ; les paramètres de consommation-production restent les valeurs fondamentales de la société dite socialiste dont nous parle la direction U et A. Et dans cette optique, l'appareil scolaire conserve une importance vitale. Au bout de la chaîne scolaire, il y a toujours le monde du travail salarial. Par ailleurs, le projet éducatif du S.N.E.S. ne remet absolument pas en cause l'existence des deux principales filières, l'une courte (travail manuel), l'autre longue et prestigieuse débouchant sur les études dites supérieures (travail intellectuel) (27). La fonction première de l' « école pro-

(25) L'U.S., n° 30, mai 1977, p. 5.

(26) « ... Permettre à tous l'acquisition d'une qualification professionnelle, non liée aux besoins à court terme d'une économie capitaliste, mais permettant à chacun de s'insérer — fonction d'intégration — dans une structure d'emplois planifiée démocratiquement et en fonction des besoins de la nation toute entière. » (In L'U.S., n° 30, 17 mai 1977, p. 5).

(27) « Le S.N.E.S. propose d'aller progressivement vers la mise en place d'un seul type d'établissement à l'intérieur duquel, à l'issue d'une seconde

gressive » sera une fonction d'intégration dans une hiérarchie sociale qualifiée de socialiste alors même que la coupure issue du système capitaliste : travail manuel/travail intellectuel, n'aura fait l'objet d'aucun aménagement particulier. Le tout devant être réglé dans le cadre strict et légalisé de l'appareil d'état qui « seul à l'exclusivité du monopole de la collation des grades » et qui seul, établira une hiérarchie « socialiste » entre les divers diplômes, instruments de légitimation sociale.

L'école « n'est pas ségrégative par essence », mais il existe (quand même) « des inégalités devant l'instruction ». « Le S.N.E.S. se refuse à considérer les inégalités comme des fatalités... Mais le S.N.E.S. se refuse aussi à supprimer le problème en supprimant toute référence à un niveau, à une norme... ». On va donc conserver une norme (démocratique, populaire, scientifique, sociale, « progressive »...) qui servira à sélectionner les élèves « en fonction des besoins de la nation toute entière » et non plus dans le seul intérêt du capitalisme. Dès lors, la scolarité de l'enfant se déroulera selon une norme de progression, (conservation de la notation, des appréciations, du passage de la classe supérieure ou du redoublement), et selon des étapes d'âge strictes et pré-établies.

Bref, la hiérarchie scolaire, étape fondamentale dans la légitimation et dans la légalisation de la hiérarchie sociale, sera conservée. A l'instar de l'école capitaliste, l'école « progressive » assure en fait les deux mêmes fonctions principales : intégration sociale, légitimation de la hiérarchie sociale. Le projet éducatif du S.N.E.S. n'envisage même pas de transformer les critères sélectifs sociaux (28).

Le discours pédagogique et scolaire S.N.E.S. s'inscrit en fait dans le cadre de l'idéologie dominante. Le discours éducatif S.N.E.S. U et A demeure profondément conservateur à tel point même que l'on peut s'interroger sur l'existence d'un quelconque apport novateur de ce discours : maintien de la hiérarchie et de la sélection par le biais de l'appareil scolaire ; maintien de la distinction travail manuel — et de sa correspondance : vie active — et du travail intellectuel — et de sa correspondance : formation plus poussée dans le cadre de l'université ; maintien de l'examen dans sa forme actuelle, du diplôme en tant qu'instrument de reconnaissance sociale ; maintien d'une progression scolaire en fonction d'une norme sociale et non en fonction d'une individualisation de l'enseignement ; maintien du rythme scolaire obligatoire par la conservation d'étapes d'âges pré-établies ; maintien du cadre administratif du second degré ; non participation des parents dans la fonction pédagogique (distinction équipe pédagogique/équipe éducative) ; maintien de la tâche de proviseur ; maintien de l'inspection pédagogique...

#### b) *La hiérarchie enseignante.*

« Revaloriser le métier d'enseignant, c'est plus qu'un problème de salaire, c'est donner à l'enseignant les moyens de faire face à l'ensemble de

---

qui devrait tendre à devenir commune, les élèves pourraient s'orienter vers des formations leur permettant soit d'entrer dans la vie active avec une préparation à la vie professionnelle suffisante, soit de poursuivre dans l'enseignement supérieur, une scolarité plus complète... » *Idem*, p. 6).

(28) « Le S.N.E.S. réaffirme la nécessité des diplômes en raison de leur fonction sociale, ..., il réaffirme la nécessité et le maintien de l'examen qui, malgré ses imperfections, demeure actuellement la meilleure preuve de sa qualification pour le futur travailleur. (*Idem*, p. 11).

ses responsabilités : revaloriser son salaire, améliorer ses conditions d'emploi et de travail, lui assurer une véritable formation permanente, améliorer, élever et unifier au plus haut niveau la formation et le recrutement et mettre fin à l'auxiliarat » (29).

Le S.N.E.S. U et A est fondamentalement mécontent de la situation qui est réservée aux enseignants du secondaire dans le cadre de la fonction publique. Les enseignants, catégorie A, sont doublement lésés : d'une part, dans le cadre de la fonction publique, les enseignants du secondaire s'estiment défavorisés par rapport à d'autres catégories de fonctionnaires ; d'autre part, en comparaison du secteur privé, il apparaît effectivement qu'il existe un manque à gagner considérable pour les enseignants.

Pour ce qui est de la formation des enseignants le S.N.E.S. se prononce en faveur d'une formation en cinq ans pour tous les enseignants (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles) ce qui semble être un projet tout à fait louable dans la perspective de la création d'un corps unique enseignant.

Quant à la hiérarchie des salaires, les choses paraissent moins simples. « Le S.N.E.S. rejette l'utopie égalitariste et il dénonce la démagogique campagne du pouvoir pour la réduction des inégalités » (30). Sur le plan général, le S.N.E.S. U et A refuse d'envisager une résorption radicale des inégalités. Sa position se rapproche de celles de la C.G.T., du P.C.F., de la C.F.D.T., de la F.E.N., bref, de la « gauche traditionnelle » : il faut envisager un « resserrement » de la hiérarchie des salaires, une « unification par le haut — l'éventail salarial pouvant varier de 1 à 4 (F.E.N.) ou de 1 à 6 (C.F.D.T.) ou encore de 1 à 5 (P.C.). On touche ici au fond du problème pour ce qui est du caractère oppositionnel de l'attitude du S.N.E.S. (et de la gauche traditionnelle en France). Ce que propose le S.N.E.S. (et l' « union de la gauche ») lorsqu'on aborde la question des inégalités salariales, donc des inégalités sociales et de la hiérarchie sociale, entre parfaitement dans le cadre de l'idéologie dominante. Le projet de société de l' « union de la gauche » et du S.N.E.S. ne prévoit pas la fin d'une société de classes ; il ne vise en fait qu'à essayer de réduire (en apparence) les inégalités dans le but de limiter un antagonisme de classes, défavorable au bon fonctionnement du système capitaliste français. (Le mythe de la décrispation sociale). Dès lors, les inégalités sociales qu'engendre le système capitaliste français contemporain, inégalités qualifiées « d'insupportables » et de « scandaleuses » par le S.N.E.S. U et A (et elles le sont effectivement), loin d'être supprimées, seront remplacées par d'autres inégalités qualifiées de « convenables » (?), puisqu'issues d'un système « démocratique », « populaire », « planifié ».

Par ailleurs, la création d'un corps unique d'enseignant recevant une formation identique en cinq ans, ne signifie pas pour autant que l'on va supprimer toute hiérarchie enseignante. « Notre objectif est de revaloriser le métier d'enseignant... Il nous faut définir une hiérarchie convenable (?) sur la base de quatre critères, exclusifs : qualification, ancienneté, pénibilité, responsabilité » (31). En fait, le S.N.E.S. U et A, non seulement ne rejette pas le carcan administratif qui lui est imposé, mais encore il y est favorable. Le S.N.E.S. se prononce en faveur du « maintien et de l'extension de la catégorie des agrégés ». Il considère comme une « grande

(29) L'U.S., n° 9, 9 nov. 1977, p. 23.

(30) L'U.S., n° 30, mai 1977, p. 16.

(31) L'U.S., n° 9, 9 nov. 1977, p. 23.

victoire syndicale » la création d'une catégorie supplémentaire : celles des hors-classes ; il est favorable au maintien des grandes écoles ; les catégories dévalorisées que constituent les adjoints d'enseignement et les chargés d'enseignement, sont pour le S.N.E.S. une possibilité intéressante pour résorber l'auxiliariat (il s'agit d'une hiérarchie convenable). Le S.N.E.S. ne refuse pas la notion même de notation pédagogique et administrative des enseignants, il « lutte pour que la notation soit assurée sur des critères objectifs ». Enfin, le principe même de la promotion interne est « un élément utile de l'organisation des carrières ». « Elle est aussi un intéressant moyen d'accéder au corps hiérarchiquement supérieur ». Le véritable visage du S.N.E.S. apparaît enfin : celui d'un syndicat essentiellement désireux de « préserver les acquis syndicaux et surtout, hostile à toute idée nouvelle qui pourrait nuire au bon fonctionnement de l'appareil administratif ; ce qui, compte tenu du mimétisme de l'appareil para-administratif syndical S.N.E.S. et de l'appareil d'état, ne manquerait pas d'avoir des répercussions fâcheuses sur le bon fonctionnement même du syndicat. Ainsi, ennemis héréditaires dans le discours, l'appareil d'état et l'appareil syndical se retrouvent solidaires et complémentaires dans le fonctionnement du système.

## II. — LE S.N.E.S. DANS SON ENVIRONNEMENT

### A. — LES RELATIONS INTERSYNDICALES DU S.N.E.S.

#### 1) LES RELATIONS AVEC LE S.N.I.-P.E.G.C. ET LA F.E.N.

##### a) S.N.E.S. et S.N.I.-P.E.G.C.

Lorsqu'en 1967, le S.N.E.S. anciennement U.I.D., devient majoritairement Unité et action, la nouvelle direction du S.N.E.S. a un objectif principal : conquérir la F.E.N. Mais pour cela, il va falloir provoquer un changement de tendance au sein même du S.N.I., en faveur de U et A et au détriment de la direction U.I.D. toute puissante au syndicat des instituteurs.

Cela paraît paradoxal, mais évoquer les relations S.N.E.S./S.N.I. ou S.N.E.S./F.E.N., c'est en fait à peu près la même chose. La F.E.N. étant une mosaïque syndicale (elle est composée par plus de quarante syndicats), est en réalité dominée par le syndicat enseignant de loin le plus « puissant » et le plus « impérialiste » (au dire même de M. Guaidier), c'est-à-dire le syndicat des instituteurs. La F.E.N., c'est l'« instrument » du S.N.I.-P.E.G.C. La direction fédérale et la direction du S.N.I. sont animées par la même tendance U.I.D., et pourtant, le S.N.E.S. qui est U et A appartient à cette même fédération ; on perçoit immédiatement la position intenable dans laquelle se trouve le S.N.E.S., confronté à l'« impérialisme » du S.N.I./U.I.D. et minoritaire dans une fédération que domine ce même syndicat instituteur.

Le syndicat des instituteurs a longtemps été animé par un courant de pensée se réclamant de l'anarcho-syndicalisme (tendance école émancipée : Manifeste des instituteurs syndicalistes-manifeste des instituteurs syndiqués). Mais les choses ont bien changé depuis, et le S.N.I., de syndicat révolutionnaire qu'il était, est progressivement devenu syndicat-mutuelle et syndicat-assurance. Autrement dit, la dimension corporative des revendications syndicales est aujourd'hui essentielle au S.N.I. Nous verrons donc que les rivalités S.N.E.S./S.N.I., apparemment placées sur un plan idéologique (divergences pédagogiques, divergences politiques) sont en fait bien davantage des affrontements strictement corporatifs. Le S.N.I. qui est le type même du syndicat centralisé, bureaucraté (un secrétaire départemental S.N.I. est un permanent syndical), phalocratique (on dénombre 75 % de femmes dans le corps des instituteurs et 75 % d'hommes parmi les instances dirigeantes du S.N.I.) s'appuie sur sa « masse » et son organisation. Vaste syndicat-mutuelle, il est relayé par des organes « satellites » chargés de la défense matérielle de ses adhérents :

- M.A.I.F. (assurance des instituteurs) ;
- M.G.E.N. (versement d'un complément des remboursements de la sécurité sociale et centres de diagnostics et de soins répartis dans toute la France) ;
- C.A.M.I.F. (coopérative d'achat réservée aux instituteurs, offrant des réductions de prix très intéressantes) ;
- C.A.S.D.E.N. (banque d'aide sociale réservée aux enseignants où les instituteurs sont bien entendu majoritaires — prêts mobiliers et immobiliers) ;
- S.U.D.E.L. (la maison d'édition des instituteurs).

Le fonctionnement de ces organismes est assuré par des instituteurs — détachés, ce qui d'ailleurs dans le milieu instituteur, est considéré comme un intéressant moyen de « promotion sociale » (au même titre que la promotion syndicale). Le S.N.E.S. participe bien entendu à la gestion de ces organismes, mais il n'y est jamais majoritaire. Là aussi, le S.N.E.S. va se retrouver en position d'infériorité par rapport au S.N.I.

La cause essentielle du conflit actuel entre le S.N.E.S. et le S.N.I. est d'ordre corporatif. En 1969, est créé un statut des P.E.G.C. qui vient légaliser une situation de fait qui voyait les instituteurs enseigner dans les C.E.G. Depuis cette date et, en accord avec le ministère, le S.N.I. (devenu S.N.I.-P.E.G.C.) va s'efforcer d'intégrer progressivement le premier cycle de l'enseignement secondaire. Cette politique d'intégration du premier cycle par les P.E.G.C., est aujourd'hui réalisée, pour le plus grand profit du ministère de l'Éducation nationale. Les enseignants du second degré, syndicalisables au S.N.E.S. se retrouvent dès lors, « chassés » dans les lycées, ce qui permet au ministère, par la même occasion, de supprimer des postes aux concours de C.A.P.E.S. et donc d'affaiblir le S.N.E.S. Ainsi, le S.N.I.-U.I.D., idéologiquement hostile au S.N.E.S. U et A, en plein accord avec le ministère de l'Éducation nationale, va participer à l'affaiblissement du S.N.E.S. qui apparaît comme l'« ennemi commun » à la fois du S.N.I. et du ministère.

De plus un arrêté de 1974 permet aux maîtres-auxiliaires (qui représentent 25 % du personnel enseignant dans le secondaire) qui ne sont pas

autre chose que des étudiants ayant préparé et échoué à un C.A.P.E.S. (faute de places au concours), d'être réintégrés dans le corps des P.E.G.C.

Conséquences :

— Un affaiblissement supplémentaire pour le S.N.E.S. par la perte d'éventuels adhérents syndicalisables ;

— Un renforcement appréciable pour le S.N.I. qui va pouvoir syndicaliser des enseignants-licenciés ;

— L'acceptation par le S.N.E.S. d'une situation de fait débouchant sur une suppression continue de postes aux C.A.P.E.S. ;

— Une politique financièrement très intéressante pour le ministère.

Et pourtant, inlassablement, le S.N.E.S. recherche l'unité d'action avec le S.N.I. (32). Sur le plan de l'action syndicale, le S.N.E.S. est en fait à la remorque du S.N.I.-P.E.G.C. Aucune action revendicative de quelque ampleur ne peut être (selon la direction U et A du S.N.E.S.) tentée isolément sans la F.E.N. et le S.N.I.-P.E.G.C. C'est pourquoi, le S.N.E.S. U et A recherche continuellement l'unité d'action, cette quête demeurant la plupart du temps insatisfaite.

#### b) *Le S.N.E.S. dans la F.E.N.*

La F.E.N., créée officiellement en 1946, est depuis cette date dirigée par une tendance majoritaire (U.I.D.) qui dès le départ se réfugie dans ce que l'on appelle « pudiquement » : « l'autonomie » — façade qui consacre en réalité la coupure monde enseignant-monde ouvrier. Se qualifier d' « autonome », c'est surtout vouloir se démarquer de la centrale ouvrière la plus importante.

Le S.N.I.-P.E.G.C. exerce un véritable monopole sur la direction de la F.E.N. par l'intermédiaire de la tendance U.I.D. Insister sur le soi-disant « projet éducatif », c'est avant tout pour la direction U.I.D. de la F.E.N., reprendre à son compte le désaccord essentiel qui existe entre le S.N.E.S. et le S.N.I. à propos de la formation des maîtres et en particulier, des P.E.G.C. Des divergences politiques (analyse du programme commun), syndicales (conception de l'action syndicale en fait très proche) existent entre les directions du S.N.E.S. et de la F.E.N. ; pourtant, la principale divergence est d'ordre strictement *corporatif*. Le S.N.I. et le S.N.E.S. constituent deux corporations enseignantes antagonistes : la première adoptant une attitude offensive dans son désir de s'approprier un monopole enseignant pour tout le premier cycle scolaire (de la maternelle à la troisième) ; la seconde, constamment sur la défensive subit les attaques conjointes du S.N.I. et de la F.E.N. et se lamente.

Et cependant, la direction U et A du S.N.E.S. continue à vouloir rester dans la F.E.N. : « Nous voulons l'unité ! Nous ne quitterons pas la F.E.N. » (33). Car, comme chacun sait, qui n'est pas à la F.E.N. n'est rien !

(32) « Le S.N.E.S. regroupe plus de la moitié des personnels du second degré long, le S.N.I.-P.E.G.C., presque la même proportion de maîtres du second degré court de 1<sup>er</sup> cycle. Ensemble, les deux candidats sont représentatifs d'une nette majorité des enseignants de 1<sup>er</sup> cycle. Leur action commune peut être d'une grande efficacité revendicative pour peu qu'elle porte sur des objectifs clairs et précis... » (L'U.S., 29, 24 mai 1978, p. 4).

(33) L'U.S., n° 18, fév. 1978, p. 8.

La direction du S.N.E.S. refuse de quitter la F.E.N. et pourtant, si l'on s'en tient à son discours hostile, ce ne sont pas les motifs qui manquent (34).

Sans perdre de vue l'importance du conflit corporatif qui oppose les directions de la F.E.N. et du S.N.E.S., on peut néanmoins relever un certain nombre d'autres divergences. Pour la direction de la F.E.N., le programme commun n'est qu'un « gadget électoral » alors que pour le S.N.E.S. le programme commun constitue l'unique solution aux problèmes et la seule alternative cohérente aux forces de la droite. Ensuite, la F.E.N. reprenant à son compte le projet éducatif du S.N.I. les divergences sont ici éclatantes (35). Enfin, la F.E.N. refuse le projet de formation en cinq ans pour tous les enseignants — phénomène à relier à l'importance qu'attache le S.N.I. à la formation des instituteurs dans le cadre des écoles normales (pourquoi « normales ? ») pendant une durée de trois ans. Pour ce qui est des divergences sur le fonctionnement syndical, si on en croît le S.N.E.S. U et A, elles sont énormes (non respect des principes élémentaires de la démocratie); si l'on creuse quelque peu le fonctionnement interne du S.N.E.S., on s'aperçoit que la direction de la F.E.N. fait subir au S.N.E.S. U et A dans le cadre de la fédération nationale, la même situation que subissent les minoritaires au sein même du S.N.E.S. (formalisme des élections, formalisme des votes de congrès, blocage sclérosant des conflits de tendances...). Ce qui est « inadmissible » pour soi, devient curieusement « normal » et « démocratique » pour les autres... (36).

---

(34) « Mais l'orientation de la F.E.N. demeure. C'est toujours le même freinage de l'action. Hier, il fallait la présence de F.O. Aujourd'hui, il faut à tout coup la participation du secteur privé... C'est en dépit d'un langage de gauche, en dépit de la participation aux grandes journées de grève, le refus de mener effectivement la lutte pour sortir de la crise. » (L'U.S., n° 14, p. 6, déc. 77).

« C'est en vérité une attitude constante de la direction fédérale de refuser d'engager notre fédération dans des actions spécifiques sur les revendications communes, même les plus urgentes... Dès l'ouverture du congrès, le secrétaire général de la F.E.N. a donné le ton en attaquant violemment un des partis signataires du programme commun, le P.C.F., et en se situant exclusivement sur le terrain de la tactique électorale. En fait, la direction de la F.E.N. a tenté une opération politique :

- Récupérer en faveur d'U.I.D. le courant en faveur du P.S.
- Tenter de reproduire, au sein de la F.E.N., les clivages qui existent au plan politique dans le but de faire éclater Unité et Action... » (L'U.S., n° 18, fév. 1978, pp. 8 et 9).

(35) « La F.E.N. valorise de façon systématique tout l'héritage de l'école élémentaire; alors qu'elle ignore ce qui peut venir du second degré. » (L'U.S., n° 30, mai 1977, p. 15).

« La F.E.N. conçoit les lycées comme des maisons de jeunes. »; « La F.E.N. propose une structure d'ensemble qui fait suivre une école fondamentale limitée à la fin des collèges d'une formation professionnelle limitant le second degré à un enseignement pour ceux qui dès la seconde, sont promus à l'entrée directe en université. » (*Idem*).

(36) « En fait, la direction U.I.D. entend réduire la démocratie dans la F.E.N. au seul affrontement des tendances, avec pour objectif d'arriver à imposer son point de vue de tendance... Ce seizième de démocratie montre que les cinq cent mille adhérents des syndicats de la F.E.N., n'ont d'autre rôle que de recevoir les copieux numéros spéciaux de l'enseignement public... » (L'U.S., n° 16, janv. 1978, p. 6).

## 2) LES RELATIONS AVEC LE S.G.E.N.-C.F.D.T.

« Le S.G.E.N. peut séduire par ce que j'appellerai une certaine phrase. Vous savez, dans les manifestations de rue à Reims, il y a beaucoup de drapeaux rouges tenus par le S.G.E.N. Ils sont bien neufs. c'est tout » (37).

« Le S.N.E.S. U et A se présente comme résolument capable de mieux faire que les autonomes d'U.I.D., sans rien changer au fond. De plus, la F.E.N. est là, dirigée par les autonomes, pour servir de bouc émissaire, accusée de condamner les syndicats U et A à l'immobilisme » (38).

Apparemment, les relations entre les deux syndicats ne sont pas du beau fixe... Et pourtant, si l'on se fiait au discours oppositionnel du S.N.E.S., on comprendrait assez mal le pourquoi de ces désaccords. Il ne faut cependant pas se laisser abuser par ce scénario d'états-majors. En fait, bien souvent les relations à la base c'est-à-dire dans les établissements, sont correctes, sinon bonnes. Et, par exemple, si l'action du S.G.E.N. intitulée : effectifs, emploi, conditions de travail, était largement condamnée par la direction U et A du S.N.E.S., il s'est avéré dans bien des cas, que des enseignants syndiqués au S.N.E.S. ont participé de leur propre initiative à ce mouvement qui cherchait à rompre avec le rituel oppositionnel de la grève de 24 heures. A la base, dans la vie de tous les jours, militants S.N.E.S. et S.G.E.N. sont davantage solidaires que ce qu'en laissent paraître les déclarations verbeuses d'états-majors.

Le S.N.E.S. U et A se pose comme le seul syndicat représentatif du second degré. Le reste ne l'intéresse pas. Et, dans l'optique, qui est celle du S.N.E.S., d'un syndicat dit « de masse » — c'est-à-dire, qui compense ses dissensions internes par une donnée quantifiable de syndiqués — ce qui compte avant tout c'est le nombre de syndiqués ; de ce point de vue, le S.G.E.N. apparaît comme quantité négligeable au yeux du S.N.E.S. U et A. Le S.N.E.S. préférera donc s'entendre avec des syndicats de la F.E.N., en apparence éloignés de lui sur un plan idéologique, mais plus proches en fait, compte tenu de leur appartenance à la même fédération syndicale. Qui n'est pas à la F.E.N., n'est rien. Et le S.G.E.N. n'appartient pas à la F.E.N. On ne lui pardonne pas.

D'autre part, la conception de l'action syndicale est fondamentalement divergente au S.N.E.S. et au S.G.E.N. Nous l'avons vu lorsque nous avons étudié la conception de l'action syndicale de U et A, la direction du S.N.E.S. ne rejette absolument pas l'action de routine que constitue la grève de 24 heures et même, elle n'envisage cette modalité d'action que comme ultime recours pour satisfaire les revendications (39). Autant dire que l'action du S.G.E.N. : Effectifs, emploi, conditions de travail est qualifiée d'irresponsable, par les dirigeants U et A du S.N.E.S. Ce qua-

(37) Entretien avec M. Guaidier, *op. cit.*

(38) *L'école en lutte ; action, effectifs, emploi, conditions de travail.* S.G.E.N.-C.F.D.T., coll. Maspero, 1977.

(39) « La formule grève-active est destinée à faire penser que la grève est habituellement passive. Les réunions syndicales, les meetings, ne seraient que fausse activité... » (L'U.S., n° 8, déc. 1970, p. 15).

lificatif « d'irresponsable » est d'ailleurs celui qui revient le plus souvent dans la bouche des dirigeants du S.N.E.S. lorsqu'ils parlent du S.G.E.N.-C.F.D.T.

La non appartenance du S.G.E.N. à la F.E.N. et une conception de l'action totalement divergente sont les deux raisons essentielles du conflit S.N.E.S./S.G.E.N. Les oppositions d'état-major sont d'ailleurs multiples : Dès lors on se contente de déclarations « communes » plus générales et verbeuses les unes que les autres du genre de celle que nous pouvons trouver dans l'U.S./n° 7 (oct. 77) dans laquelle on s'accorde pour dire que l'on « souhaite le maintien du pouvoir d'achat, sa progression », l'« amélioration des conditions de travail et d'emploi des personnels titulaires et auxiliaires... », la « défense et le développement des services publics », « le respect, l'amélioration et l'extension des libertés professionnelles, des garanties statutaires et des droits syndicaux... ». D'autre part, toujours dans cette même déclaration, le S.N.E.S. et le S.G.E.N. réaffirment leur condamnation de la réforme Haby, « l'obtention d'importants moyens budgétaires », « la gestion tripartite du service public national et laïc... » (Lorsqu'on n'a pas grand chose en commun à déclarer, on peut toujours réaffirmer le sacro-saint principe de laïcité!) On peut difficilement être plus général et plus vague. L'unité d'action S.N.E.S./S.G.E.N. n'est qu'une unité de façade, absolument formelle, car rien ne sera dit quant aux moyens de satisfaire ces vœux pieux.

Fort heureusement, au plan local, dans les établissements, les relations S.N.E.S./S.G.E.N. sont bien plus aisées. Face à l'adversaire que constitue le pouvoir administratif local (proviseur, censeurs), les « partenaïres » syndicaux deviennent alors des associés. Loin des réalités concrètes et de la vie réelle des établissements, les bureaucrates et technocrates syndicaux en tout genre oublient le sens même de la lutte syndicale de base, celle qui se débat véritablement avec les problèmes concrets et humains, celle qui continue à demeurer la raison d'être fondamentale du syndicalisme.

## B. — LES RELATIONS AVEC LE MINISTÈRE.

### 1) RELATIONS A L'ÉCHELON LOCAL.

Dans son discours officiel, c'est-à-dire dans celui que l'on peut trouver dans l'U.S. par exemple, la direction du S.N.E.S. ne cesse de montrer son hostilité et son animosité à l'encontre du ministère de l'Éducation nationale et d'une façon plus générale à l'encontre de la droite au pouvoir en France depuis 1958.

D'autre part, le S.N.E.S. U et A considère la création, après 1946, des comités et commissions paritaires administratives comme « un acquis et une grande victoire de la lutte syndicale ». Il est cependant loin d'être évident, comme le pense Y. Saint-Jours (40) que ces institutions soient

---

(40) Le syndicalisme dans la fonction publique (N.E.D.).

à la fois utiles et nécessaires : Si « utilité » et « nécessité » il y a, cela ne peut être qu'en faveur et dans l'intérêt exclusif de l'appareil d'état. Après déroulement et fonctionnement « régulier » des C.A.P.A. et C.A.P.N., le système, tant critiqué par le S.N.E.S. U et A, s'en trouve-t-il pour autant modifié ? Au contraire, la présence syndicale dans ce que l'on peut appeler sans excès « des chambres d'enregistrement », a pour conséquence essentielle un meilleur fonctionnement du système lui-même. La participation syndicale du S.N.E.S. à ces « groupes de travail » (ce serait plutôt travail de groupe qu'il faudrait dire) contribue au partage des responsabilités dans la gestion même du système (41).

Dès lors, l'appareil d'état et l'appareil para-administratif syndical vont se retrouver solidaires dans la conduite même de l'ensemble. Il est faux de dire que les organismes paritaires sont « dépourvus de pouvoirs de décision » (St-Jours). Bien au contraire, les « décisions communes » qui seront prises dans les C.A.P.A. et C.A.P.N., seront suivies d'effets immédiats, concrets et humains. Telle M.A., après 6 ans d'exercice dans l'enseignement, qui se verra refuser une titularisation pour insuffisance « d'ancienneté » ou tout simplement par ce qu'on ne recrute plus dans sa matière, subira directement et humainement la décision commune prise par l'appareil d'état et l'appareil para-administratif syndical.

Le fait même que le S.N.E.S. accepte de siéger (tout comme le S.G.E.N. d'ailleurs) dans les C.A.P.A. et C.A.P.N. a pour corollaire son acceptation du fonctionnement même du système établi. Comment peut-on à la fois condamner la pratique de l'auxiliariat dans le second degré alors que le ministère ferme les places aux concours (concours qui ne sont d'ailleurs pas mis en question) et titrer dans l'U.S. : « Le réemploi de 5 000 maîtres-auxiliaires : Une grande victoire du S.N.E.S. » ! Il n'y a là véritablement pas de quoi pavoiser ni pousser des cocoricos syndicaux démesurés.

## 2) RELATIONS A L'ÉCHELON NATIONAL.

### a) Phase d'intégration.

Le S.N.E.S. U et A est intégré dans le fonctionnement même de l'appareil d'état car le comportement du S.N.E.S., malgré son discours empreint d'hostilité, est avant tout participant.

Cette participation du S.N.E.S. à la politique définie par le ministère de l'Éducation nationale est essentiellement perceptible, à l'échelon national, du fait des relations quotidiennes qu'entretiennent les deux « administrations », ministérielle et syndicale, alors que dans le même temps

---

(41) « Considérant que l'indépendance syndicale par rapport à l'Etat, au gouvernement et donc à l'administration est la condition première de son unité et de sa capacité d'action au service des syndiqués et de leurs intérêts, le congrès S.N.E.S. considère que les élus du syndicat ne doivent être membres que d'organismes consultatifs de type paritaire dont les décisions n'ont force de loi pour aucune des parties en présence et donc le congrès refuse toute participation des représentants du syndicat à des organismes délibératifs (avec pouvoir de décision) qui ne peuvent qu'aliéner l'indépendance de l'organisation syndicale. » (Motion de l'E.E. bien entendu rejetée par le congrès S.N.E.S. de St-Etienne.)

les deux états-majors ministériels et syndicaux refusent tout dialogue. En effet, par l'intermédiaire « des administratifs » syndicaux que sont les élus de la commission administrative nationale, le S.N.E.S. entretient des relations constantes avec les services administratifs du ministère pour ce qui est de la gestion des affaires courantes : problèmes de carte scolaire, c'est-à-dire implantation ou suppression d'établissement du second degré sur le territoire, gestion du personnel titulaire et auxiliaire, budget, questions laïques diverses, politique scolaire et plan, conditions de services etc. On le constate donc, il s'agit là d'un réseau de relations extrêmement serré et complexe. Rien à voir en tout cas avec les relations épisodiques qu'entretient l'état-major S.N.E.S. (le secrétariat général avec le ministre et son cabinet).

La résultante de cette participation syndicale à la gestion d'un système qui est en même temps condamné, est l'intégration syndicale à l'intérieur de l'ensemble administratif : éducation nationale. Les « administratifs » s'accordent alors que les « politiques » s'affrontent. L'état-major S.N.E.S. parlera du blocage des revendications que lui opposera le ministère alors que dans le même temps, son appareil administratif, en accord avec l'appareil ministériel, assurera la gestion la plus « cohérente » possible de l'ensemble. Apparemment paradoxale, cette situation est en fait fort logique si l'on se souvient de l'homologie structurelle qu'offrent les appareils administratifs syndicaux et ministériels. L'appareil d'état en associant l'appareil syndical au maintien et à l'amélioration de l'équilibre de l'ensemble, obtient l'intégration d'un élément originellement hostile, qui désormais, jouera le rôle d'un allié objectif.

#### b) *Phase de digestion.*

Compte tenu à la fois du discours du S.N.E.S. à l'égard du ministère, discours qui peut être qualifié d'hostile, et, de son attitude participante (sous prétexte de responsabilité et de cohérence) à l'intérieur du cadre juridique prévu à cet effet (commissions paritaires) ainsi qu'en dehors de toute structure juridique (relations quotidiennes des deux appareils administratifs), on peut s'interroger sur l'attitude et l'efficacité oppositionnelle que peut avoir le S.N.E.S. Unité et action. Le S.N.E.S. constitue-t-il un contrepoids efficace capable de contrebalancer le pouvoir d'état ?

Pour cela faisons le bilan des succès syndicaux obtenus cette année 77/78 par le S.N.E.S.

Pour ce qui est de la lutte contre la réforme Haby, ceux qui sont les premiers concernés, c'est-à-dire les syndicalistes enseignants de base, reconnaissent avec amertume qu'il s'agit bien là d'un échec. « Nous devons reconnaître que la réforme Haby est bel et bien appliquée ». (Un S 1 U et A au congrès académique de Chaumont). Nous avons d'ailleurs vu plus haut que la base militante U et A reprochait à la direction du S.N.E.S. son manque de cohérence dans la lutte contre la réforme ainsi que l'isolement dont ont souffert les militants S.N.E.S. de base.

Pourquoi la réforme est-elle appliquée ? Parce que les nouveaux programmes sont appliqués, parce que les nouveaux livres et manuels, jugés médiocres par les enseignants, ont été mis en circulation dans les classes, parce que la procédure du « soutien », tant critiquée verbalement est également mise en application, parce que les fameux « conseils de pro-

fesseurs » venant s'ajouter aux conseils de classes sont un danger immédiat contre l'activité et la vie syndicale de base, en raison de leurs taux de fréquence élevés. La réussite n'est donc pas évidente dans ce domaine.

D'autre part, autre difficulté syndicale, on va progressivement pour les enseignants du second degré, vers la légalisation des 20 heures de cours hebdomadaires au lieu des 18 réglementaires, par le biais des heures supplémentaires obligatoires. On perçoit mieux toute l'importance du problème si l'on a bien compris que lorsqu'on ajoute deux heures de cours à un enseignant cela permet également de supprimer d'éventuels postes aux concours de recrutement. Il s'agit donc là pour le S.N.E.S. d'un problème majeur.

De plus, le S.N.E.S. ne parvient absolument pas à résoudre le problème humain catastrophique que constitue la question de l'auxiliarat dans le second degré et va même jusqu'à se satisfaire et crier victoire lorsque le gouvernement décide du réemploi à court terme des maîtres auxiliaires.

Pour les titulaires, il n'a jamais été aussi difficile d'obtenir une mutation, ce qui provoque au sein du S.N.E.S. des rivalités entre « nordistes » et « sudistes » et d'innombrables textes sur le « droit de travailler au pays » (au dire de C. Peyret lui-même, 3 enseignants sur 10 obtiennent leur mutation).

Les rappels à l'ordre des « gendarmes administratifs et pédagogiques » que constituent proviseurs et inspecteurs pédagogiques ajoutent au malaise des enseignants S.N.E.S.

Mais bien entendu, le principal danger est constitué par les accords ministère/S.N.I. sur la création d'un corps unique d'enseignants ayant, à titre exclusif, vocation pour enseigner de la maternelle à la fin de la troisième. La F.E.N. jouant ici le rôle que l'on sait.

\*  
\*\*

Par rapport à son environnement, le S.N.E.S. se trouve donc complètement isolé. La F.E.N. et le S.N.I. sont « réformistes » et « attentistes ». Le S.G.E.N.-C.F.D.T. est « irresponsable ». Les autres tendances syndicales sont « utopistes » et « jusqu'au-boutistes ». Les P.E.G.C. sont « impérialistes ». Les proviseurs et inspecteurs pédagogiques sont « autoritaristes ». Le ministère refuse le dialogue et bloque toutes les revendications. Seul le S.N.E.S. Unité et action, c'est-à-dire « Union de la gauche », se pose comme étant « cohérent » et « responsable ». La seule issue ne pouvant venir que du programme (dit) commun.

Mais cet isolement du S.N.E.S. n'est cependant pas le plus grave problème. En fait, il connaît aussi de réelles difficultés internes : Au cours de l'année 77-78, 5 % de syndiqués ont quitté le S.N.E.S. et si le S.N.E.S. perd des adhérents, c'est la preuve même que son fonctionnement interne est mauvais et que son efficacité est médiocre. Le S.N.E.S. apparaît en fait, au travers de ces quelques remarques, comme une organisation de type bureaucratique, frileusement lovée sur elle-même, et dont le fonctionnement est tout entier commandé par le souci d'assurer sa propre perpétuation.